



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

2026-6014

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 7 août, à 19 h, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2026-6014 : 1040, chemin Tour-du-Lac- zone 13-V Lot 6 366 081

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'ajout d'une galerie d'un abri de roulotte (toiture). La demande vise à permettre une hauteur supplémentaire de la toiture de 45 centimètres au-dessus de la roulotte.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à l'article 4.4.4 du Règlement de zonage U-22, qui fixe la hauteur d'abris à roulotte à 1 mètre à toute galerie, véranda ou toit sur les emplacements ou lots de campings dérogatoires.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Isabelle Blais
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dga@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 7 août 19 h. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 9 juillet 2026
À Lac-Simon

Isabelle Blais
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe